



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

256. Anéantir. Détruire. (N.)

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60132](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60132)

diocre éducation : la *grossiereté* l'est de ceux qui en ont eu une mauvaise : la *rusticité* l'est de ceux qui n'en ont point eu.

On souffre l'*impoli* dans le commerce du monde : on évite le *grossier* : on ne se lie point du tout avec le *rustique*.

255. FONDER. ÉTABLIR. INSTITUER.
ÉRIGER.

Fonder, c'est donner le nécessaire pour la subsistance; il exprime proprement les libéralités temporelles. *Etablir*, c'est accorder une place & un lieu de résidence; il a un rapport particulier à l'autorité & au gouvernement civil. *Instituer*, c'est créer & former les choses; il en désigne l'auteur ou celui qui les a le premier imaginées & mises au monde. *Eriger*, c'est changer en mieux la valeur des choses; il ne s'emploie bien que pour les fiefs & les dignités.

Louis IX a *fondé* les Quinze-Vingt. Louis XIV a *établi* les filles de S. Cyr. Ignace de Loyola a *institué* les Jésuites. Paris a été *érigé* en Archevêché en 1622 sous Louis XIII.

256. ANÉANTIR. DÉTRUIRE. (N.)

Ce qu'on *détruit* cesse de subsister, mais il en peut rester des vestiges; ce qu'on *anéantit* disparaît tout-à-fait. Ce dernier mot a plus de force que l'autre, de façon que l'*anéantissement* est une *déstruction* totale.

Détruire s'emploie ordinairement dans le sens littéral, pour les choses composées & faisant corps par l'union de leurs parties. *Anéantir* ne se dit littéralement que de l'être simple dans les propositions de Physique : ailleurs il a toujours un sens hyperbolique.

Le temps détruit tout. Conçoit-on que ce qui existe puisse être *anéanti*? C'est un plaisir de voir un orgueilleux *anéanti* par un plus superbe que lui.

257. ABOLIR. ABROGER.

Abolir se dit plutôt à l'égard des coutumes, & *abroger* à l'égard des loix. Le non-usage suffit pour l'*abolition*: mais il faut un acte positif pour l'*abrogation*.

Le changement de goût, aidé de la politique, a *aboli* en France les joutes, les tournois, & les autres divertissemens brillants. De grandes raisons d'intérêt, & peut-être même de bonne discipline, ont été cause que la pragmatique sanction a été *abrogée* par le concordat.

Les nouvelles pratiques font que les anciennes *s'abolissent*. La puissance despotique *abroge* souvent ce que l'équité avoit établi.

On voit l'intérêt particulier travailler avec ardeur à *abolir* la mémoire de certains faits honneux; mais le temps seul vient à bout de tout *abolir*, & la gloire & le déshonneur. Le Peuple romain a quelquefois *abrogé*, par pure haine personnelle, ce que ses Magistrats avoient ordonné de bon & d'avantageux à la république.

L'*abolition* d'une Religion coûte toujours du sang; & la victoire peut n'être pas attachée, en cette occasion, à celui qui le répand, le persécute y triomphant quelquefois du persécuteur: c'est ainsi que le christianisme a triomphé du paganisme par le martyre des premiers fideles. L'*abrogation* d'une loi fondamentale est souvent la cause de la ruine du Prince ou du Peuple, & quelquefois de tous les deux (a).

Voyez tome II, art. 149.